

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie La Forêt des Découvertes Inc.	Numéro de permis 2022013	Date d'inspection Le 07 mars 2023	
Nom de l'établissement Garderie la Forêt des Découvertes 3		Numéro de téléphone (506) 509-0079	
Adresse 66 Des Pionniers Avenue Balmoral NB E8E 2N4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- L'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Les médicaments sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- L'administration des fiches des médicaments est évidente, le parent fournit une autorisation pour administrer un médicament.
- La nourriture apportée de la maison porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin aussi l'eau potable est servie tout au long de la journée.
- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état.
- Observations:
Les renards 2 : jeux libres
Les renards 3: L'éducateur s'amuse à construire des cabanes avec les enfants et raconter des histoires.
À mon départ les enfants s'amuse à l'extérieur.
- Discussions avec les éducateurs concernant les médicaments.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 mars 2023

Date

original signé par
Chantal Diotte

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 mars 2023

Date